

# L'assurance des biens et des activités

---

## Le cas de la Copropriété pour vous et vos voisins

Le contrat assure les parties communes d'un immeuble où plusieurs propriétaires sont impliqués, ainsi que leur responsabilité civile.

Le montant de cette assurance dépendra de différents facteurs tels que le type de bien, sa superficie, s'il est occupé ou non, sa localisation, etc.

Vous ne paierez qu'une partie de cette assurance, et votre prime sera calculée en fonction du nombre de mètres carrés que vous possédez dans la copropriété.